



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unis pour inspirer,
éduquer et guider
nos élèves vers la réussite.

Livret d'accueil

2023 2024

Le guide pratique
des nouveaux personnels
de l'académie



ENSEIGNANTS
CHERCHEURS
PERSONNELS DE DIRECTION
CHEFS DE SERVICE
ADMINISTRATIFS
AGENTS DE SERVICE
PERSONNELS TECHNIQUES
OUVRIERS

...



DÉCOUVREZ LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION

.....

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel
Enseignant

Crédit Mutuel Enseignant du Bas-Rhin

Cme67@creditmutuel.fr – 03.90.41.65.15

Crédit Mutuel Enseignant 68 Colmar

Cme68colmar@creditmutuel.fr – 03.89.20.45.60

Crédit Mutuel Enseignant 68 Mulhouse

Cme68mulhouse@creditmutuel.fr – 03.89.36.64.40

Sommaire

4 BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

- 4..... Édito
- 7..... Une académie
sur deux départements
Une académie
de la région Grand Est
- 8..... L'académie de Strasbourg
en chiffres
- 9..... Les établissements
publics et privés
sous contrat en 2021-2022

10 L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

- 10..... Le pilotage de l'académie
- 12..... Organigramme
des services académiques
- 14..... Organigramme
de la direction
académique du Bas-Rhin
- 16..... Organigramme
de la direction
académique du Haut-Rhin
- 18..... Projet académique

21 LA VIE PROFESSIONNELLE

- 21..... Gérer votre carrière
- 24..... Vous êtes en situation
de handicap ou d'inaptitude
- 26..... Santé et sécurité au travail
- 27..... Le traitement
- 30..... L'action sociale
- 32..... Prise en charge des frais
de déplacement
- 34..... La formation
- 36..... L'accompagnement
des personnels
- 40..... Processus de labellisation
égalité professionnelle
femmes-hommes et diversité

43 INFORMATIONS PRATIQUES

- 43..... Des outils, des services,
des ressources pour vous aider
- 48..... Réseau Canopé
- 50..... Quelques sigles et acronymes
- 52..... Adresses
- 53..... Plan d'accès aux services
du rectorat
- 54..... Calendrier des vacances
scolaires et jours fériés
2023-2024



6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
Le portail de l'Éducation
nationale en Alsace
www.ac-strasbourg.fr

Rectorat de l'académie de Strasbourg

Directeur de la publication Olivier Faron Conception graphique Yannick Zeh Photos © iStock Impression Geiger imprimeur
Nous remercions nos partenaires Crédit Mutuel Enseignant ; TER Grand Est ; Casden ; GMF

Édito

À toutes et à tous, je vous souhaite la bienvenue. Vous arrivez dans une belle académie, faite de singularités et de contrastes, à bien des égards passionnante... Comme vous allez le découvrir !

Vous contribuerez avec toute la communauté éducative à construire une école de l'excellence, du bien-être et de l'égalité : une école des connaissances et des compétences qui accompagne chacune et chacun vers la réussite, une école engagée vers une société citoyenne.

L'année 2022-2023 a été une année riche au cours de laquelle l'académie, ses services et ses agents, ont vu la concrétisation de trois magnifiques projets collectifs.

Tout au long de cette année scolaire, les écoles, collèges et lycées se sont mobilisés dans le cadre de « Notre école, faisons-la ensemble » pour faire émerger au cours de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités. Langage, lecture, musique, aménagement des espaces, liens inter-dégrés, parentalités, tous les sujets ont été explorés par les équipes, pour construire des projets qui répondent aux besoins concrets de nos élèves et de toute la communauté éducative. Le Conseil National de la Refondation (CNR) a rendu possible cet engagement si remarquable de tous les acteurs et partenaires éducatifs.

Depuis le mois de janvier 2023, nous



© Service com rectorat

disposons aussi d'un nouveau projet académique pour une école de l'égalité, du bien-être et de l'excellence. Il met en avant les initiatives marquantes qui témoignent de la vitalité pédagogique et éducative de nos établissements et valorise les potentiels de l'académie de Strasbourg, son ouverture internationale, la diversité de ses territoires et son engagement fort en faveur de l'orientation réussie de tous ses élèves.

Enfin, au mois de juin, le programme « Ambitions Mulhouse » a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Innovation dans la forme scolaire ». C'est une belle reconnaissance pour un projet global de prévention et de lutte contre les comportements hautement perturbateurs et le décrochage scolaire, au service des apprentissages de tous les élèves et de l'amélioration des conditions d'exercice des personnels de l'Éducation nationale mulhousiens. À chaque fois, dans les établissements et les services, l'académie de Strasbourg a pu compter sur des femmes et des hommes mobilisés, efficaces,

dévoués et talentueux...

A la rentrée 2023, l'amélioration du service public d'éducation constitue notre priorité.

Face aux déterminismes, aux inégalités de destin et de territoires, à toutes les violences et intolérances, l'Éducation nationale apporte l'une des réponses, voire LA réponse.

Protectrice envers les élèves et les personnels, elle promeut l'émancipation par le savoir et s'attache à former de futurs citoyens éclairés et respectueux des valeurs de la République.

L'école instruit et l'enseignement des savoirs fondamentaux est le socle de la réussite scolaire.

L'école émancipe. Elle travaille à favoriser la mixité sociale et scolaire et permet à nos jeunes d'acquérir l'esprit de responsabilité basé sur une relation aux autres et à eux-mêmes respectueuse et positive.

L'école protège tous ceux qui apprennent ou y travaillent en faisant de la lutte contre toutes les formes de harcèlement et de discriminations un objectif premier.

Le bien-être des élèves et un climat scolaire positif en établissement sont des facteurs reconnus de réussite scolaire. Et quel plus beau projet fédérateur pour nous que l'année de l'olympisme et du paralympisme qui nous donnera une formidable occasion de vivre, par le sport, les valeurs d'engagement, de respect et de tolérance que nous défendons et transmettons chaque jour.

La richesse de notre académie est humaine. Bienvenue parmi nous !

Olivier Faron
Recteur de l'académie de Strasbourg

Bien à nous chères et à nos tous



C'est grâce à vous et à votre engagement que nous conduirons ensemble nos élèves vers des parcours de réussite



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICES PUBLICS+



NOUS NOUS ENGAGEONS POUR AMÉLIORER LES SERVICES PUBLICS

CONNECTEZ-VOUS À [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)



+ PROCHES

- 1 Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et **bienveillance**, et dans les conditions prévues par la loi vous avez le droit à l'erreur
- 2 Nous sommes **joignables** par téléphone ou sur place et nous facilitons vos démarches en ligne
- 3 Vous bénéficiez d'un **accompagnement** adapté à votre situation personnelle

+ EFFICACES

- 4 Nous vous **orientons** vers la personne compétente pour traiter votre demande
- 5 Vous recevez une **réponse** à vos demandes dans les délais annoncés et vous êtes **informés** sur l'avancement de votre dossier
- 6 Vous avez accès à nos **résultats** de qualité de service

+ SIMPLES

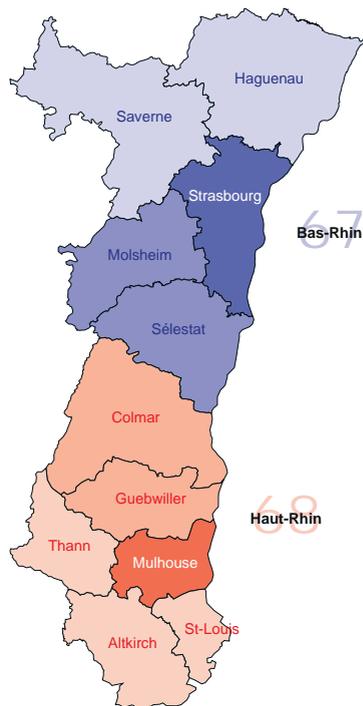
- 7 Vos **avis** sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches
- 8 Nous développons en permanence nos **compétences** et nous **améliorons en continu**
- 9 Nous sommes **éco-responsables**

Bienvenue dans l'académie de Strasbourg

Une académie sur deux départements

L'académie de Strasbourg s'étend sur 8 300km². Elle correspond au territoire de la collectivité européenne d'Alsace, couvre deux départements : le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68), et est frontalière avec l'Allemagne et la Suisse. L'académie de Strasbourg est divisée en 6 bassins de formation et 11 districts.

- Bassin Nord Alsace
- Bassin Centre Alsace Bas-Rhin
- Bassin Strasbourg
- Bassin Sud Alsace
- Bassin Centre Alsace Haut-Rhin
- Bassin Mulhouse
- limite district



La région académique Grand Est

18 régions académiques ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional.

La région académique Grand Est, dont le recteur coordonnateur est le recteur de Nancy-Metz, également chancelier des universités, regroupe les académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg. Les recteurs d'académie pilotent au sein de leurs académies respectives la mise en œuvre de leurs politiques, notamment sur le plan pédagogique, de pilotage des écoles et établissements et de gestion des ressources humaines.

Le recteur de région académique est assisté d'une rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri).

La mise en place de la région académique se traduit par la création de services régionaux et de services interacadémiques, en application de la feuille de route commune.

Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités, et recteur de Nancy-Metz

Richard Laganier

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri) :

Véronique Perdereau

Recteur de l'académie de Reims

Olivier Brandouy



- Recteur de région académique et recteur d'académie, chancelier des universités
- Recteur d'académie

L'académie de Strasbourg en chiffres

Les élèves

331 117 élèves en 2022-2023, soit 2,7% de la population scolaire en France. 328 604 élèves attendus à la rentrée 2023

Premier degré

Année 2022-2023 : 171 667 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat. Prévisions rentrée 2023 : 169 738 élèves

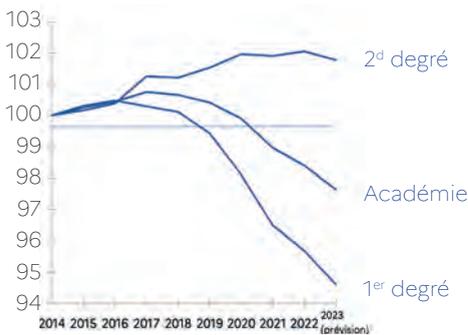
Second degré

Année 2022-2023 : 151 829 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat. Prévisions rentrée 2023 : 151 420 élèves

Formations post-bac

Année 2022-2023 : 7 621 étudiants (sections de technicien supérieur et assimilés, classes préparatoires aux grandes écoles, DCG, DSAA, DN-MADE). Prévisions rentrée 2023 : 7 446 étudiants

Évolution des effectifs (base 100 en 2014)



Source : constats de rentrée
Les effectifs "Académie" incluent le post-bac

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaires et élémentaires, dispensés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le second degré regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'agriculture).

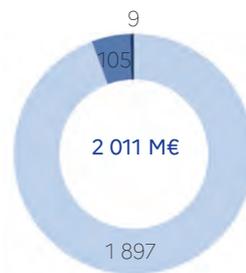
Les formations post-bac sont dispensées dans les lycées (sections de technicien supérieur [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, les écoles ou instituts spécialisés et dans les universités.

DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués

DNMADE : diplôme national des métiers d'art et du design en trois ans

Le budget 2022 de l'académie (en millions d'€)



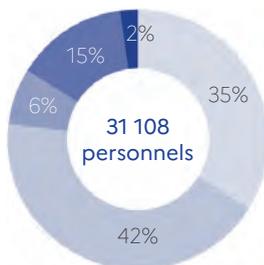
■ Dépenses de personnel
■ Dépenses d'intervention
■ Dépenses de fonctionnement courant et d'investissement

Source : Chorus

Les personnels

au 30 novembre 2022

31 108 personnels
10 819 enseignants dans le 1^{er} degré
13 137 enseignants dans le 2^d degré
2 003 personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé
4 662 personnels de vie scolaire
487 personnels de direction
et d'inspection



- Enseignants dans le 1^{er} degré
- Enseignants dans le 2^d degré
- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Personnels de vie scolaire
- Personnels de direction et d'inspection

Champ : secteurs public et privé sous contrat
hors personnel jeunesse et sport
Sources : MENJ, systèmes d'information EPP, Agora, Agape -
données issues de l'application BSA

Les établissements publics et privés sous contrat en 2022-2023

1307
écoles

public : 1 270
privé : 37

170
collèges

public : 146
privé : 24

1 CFA académique

composé de
35 sites de formation
dont 21 UFA

1 CFA universitaire

1 Érea

Établissement régional
d'enseignement adapté

46

lycées généraux
et technologiques

public : 25
privé : 21

28

lycées
polyvalents

public : 28
privé : 0

22

lycées
professionnels

public : 15
privé : 7

**1 école
européenne**

de la maternelle
au lycée

**1 lycée
franco-
allemand**

Retrouvez l'intégralité des chiffres de l'académie de Strasbourg
dans la brochure « Chiffres clés 2023-2024 »

L'organisation de l'académie

Le pilotage de l'académie

Le recteur

L'académie est placée sous l'autorité du recteur, nommé par décret du président de la République, en conseil des ministres.

Représentant du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, il met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique.

Le cabinet, qui comprend le service communication, est directement rattachés au recteur.

Les services du rectorat

La **secrétaire générale d'académie** est responsable, sous l'autorité du recteur, de l'administration de l'académie, avec l'appui des services académiques organisés autour de deux pôles :

- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'appui, de l'expertise et des moyens.

Les conseillers du recteur

Ils sont placés sous l'autorité du recteur : le chef du service académique de l'information et de l'orientation (Csaio) ; les délégués académiques à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) ; aux relations internationales et aux langues vivantes (Darily) ; au numérique (Dane) ; à la formation

des personnels (EAFC) ; le conseiller à l'innovation (Cardie) ; au premier degré ; le conseiller technique établissements Vie scolaire ; les conseillères des secteurs infirmier, médical et social ; l'ingénieur régional de l'équipement (IRE).

Les missions de certains de ces conseillers relèvent également de la région académique.

Les services départementaux

Les **inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen)** dirigent les services de l'Éducation nationale du département dans lequel ils sont nommés. Ils sont adjoints et délégués du recteur, qu'ils représentent à l'échelon départemental.

Dans ce cadre, ils appliquent la stratégie académique et prennent l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative pour les enseignements primaires, secondaires, les établissements qui les dispensent et les personnels qui y sont affectés.

À l'échelon départemental, les services de l'Éducation nationale sont rassemblés au sein de la **direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**.

Les corps d'inspection

Les questions relatives à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection de l'Éducation nationale. Ils accompagnent les établissements scolaires dans la mise en œuvre des réformes ainsi que tous les personnels enseignants et d'éducation (stagiaires, titulaires, contractuels). Seuls ou à plusieurs, ils sont en charge de dossiers thématiques et transversaux. Ils entretiennent des liens avec l'inspection générale. Ils ont également une mission de conseil du recteur et d'évaluation des établissements.

“ *Le territoire de l'académie est subdivisé en 36 circonscriptions, dont 8 à Strasbourg, 3 à Mulhouse et 1 à Colmar*

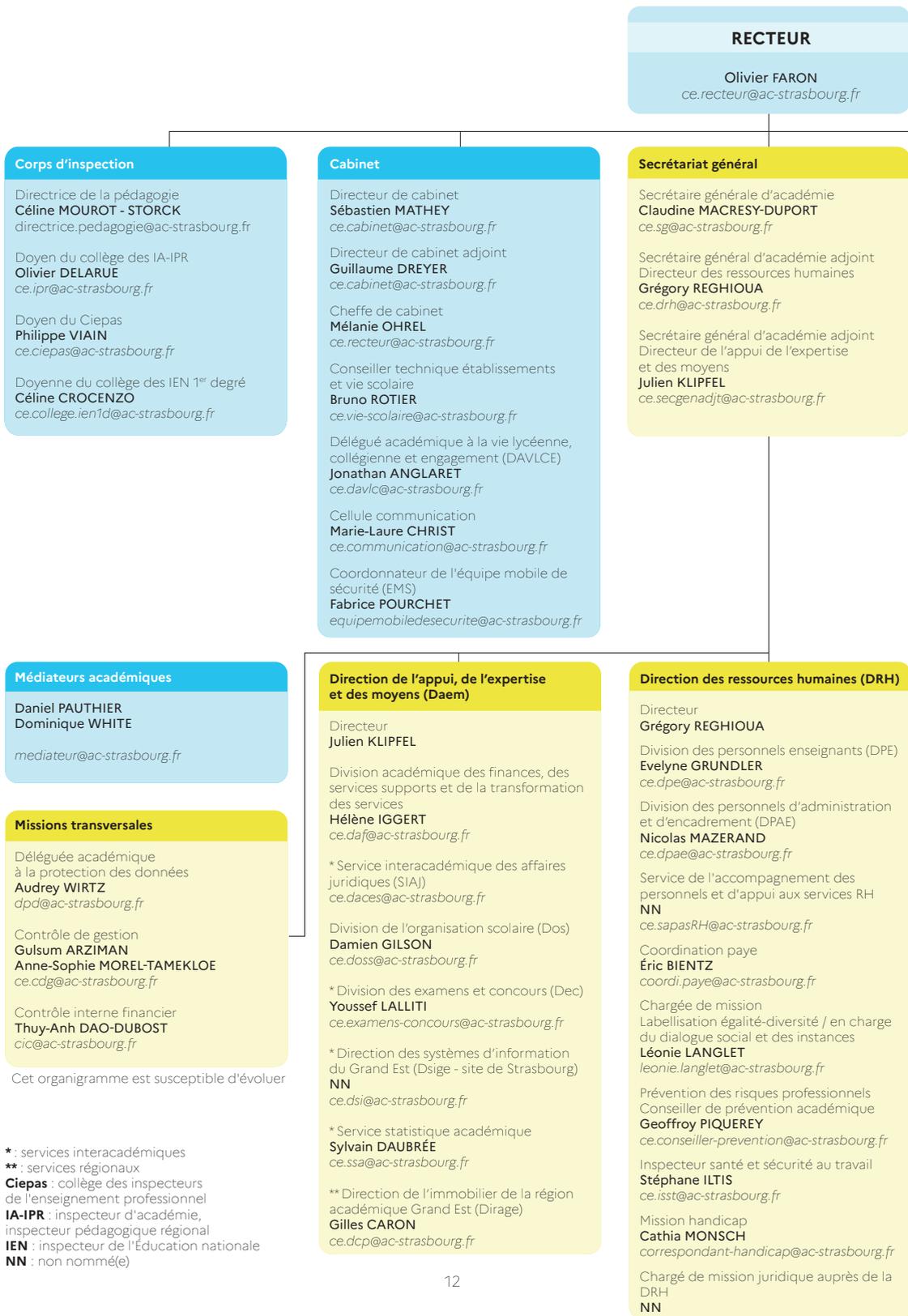
Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), sous l'autorité du recteur, évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie générale et technologique.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement technique (IEN-ET) ou général (IEN-EG) remplissent les mêmes fonctions que les IA-IPR dans l'enseignement professionnel. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie professionnelle.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré (IEN), sous l'autorité des DASEN, sont en charge d'une circonscription. Ils ont pour mission de conseiller, d'inspecter et d'évaluer tous les personnels des écoles maternelles et élémentaires de leur circonscription.

Organigramme des services académiques

Rentrée 2023



* : services interacadémiques

** : services régionaux

Ciepas : collège des inspecteurs de l'enseignement professionnel

IA-IPR : inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

IEN : inspecteur de l'Éducation nationale

NN : non nommé(e)

Conseillers techniques et délégations académiques

École académique de la formation
continue (EAFC)

Emmanuelle PERNOUX-METZ
ce.eafc@ac-strasbourg.fr

** Service académique de l'information
et de l'orientation (SAIO)

Christian CHARDIN
ce.saio@ac-strasbourg.fr

** Délégation régionale académique
à la formation professionnelle initiale
et continue (Draafpic)

NN
ce.dafpic@ac-strasbourg.fr

** Délégation académique au numérique
pour l'éducation (Dane)

Sébastien LORENTZ
ce.dane@ac-strasbourg.fr

** Délégation académique aux relations
internationales et aux langues vivantes
(Darilv)

Isabelle WOLF
ce.darilv@ac-strasbourg.fr

Délégation académique
à l'action culturelle (Daac)

Peggy GATTONI
ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr

Centre académique pour la scolarisation
des élèves allophones nouvellement
arrivés (Casnav)

Hélène MARTINET
casnav@ac-strasbourg.fr

Conseillère académique recherche
développement, innovation
et expérimentation (Cardie)

Catherine LALLEMENT
ce.cardie@ac-strasbourg.fr

Conseiller pilotage pédagogique 1^{er} degré

Christophe GLEITZ
christophe.gleitz@ac-strasbourg.fr

Médecin conseillère technique

Camille PFLEGER
ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Infirmière conseillère technique

Léone JUNG
ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Conseillère technique du service social

Jeannine EL ALLALI
ce.santesocial@ac-strasbourg.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Bas-Rhin

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale
Jean-Pierre GENEVIÈVE

Inspectrice d'académie
Directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale
Valérie BISTOS

Secrétaire générale
Béatrice VINCENT
ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Adjoint à l'IA-Dasen du Bas-Rhin
en charge du 1^{er} degré
Jean-Baptiste LADAIQUE

ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Haut-Rhin

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale
Nicolas FELD-GROOTEN

Inspecteur d'académie
Directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale
Stéphane JACH

Secrétaire générale
Armelle KHEDER
i68sg@ac-strasbourg.fr

Adjoint à l'IA-Dasen du Haut-Rhin
en charge du 1^{er} degré
Vincent MICHELAT

i68cab@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Organigramme de la DSDEN du Bas-Rhin (67)

Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'information et de l'orientation

Delphine GOUSSAULT
ce.ien-io67@ac-strasbourg.fr

Conseillers techniques

Service école inclusive
Véronique WEIBEL, IEN-ASH
ienash67@ac-strasbourg.fr

Enseignement des langues
Frédéric BOISSARD

Enseignement technique
Anne WOHNHASS, IEN-ET

Instruction en famille :
Michèle WACKER, IEN-IEF

Mission de promotion de la santé
des élèves
NN, médecin
Marie-Claire DOLEANS, infirmier
ce.med67@ac-strasbourg.fr

Service social en faveur des élèves
Laure BRONCHARD
ce.social-eleves@ac-strasbourg.fr

Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Jean-Pierre GENEVIÈVE
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Directrice académique adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Valérie BISTOS
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Secrétaire générale Cheffe des services administratifs

Béa VINCENT
ce.sg67@ac-strasbourg.fr

Assistants du DASEN/DAASEN

Sophie GRAPPE - DASEN
NN - DAASEN

Assistante de la secrétaire générale

Armelle MENETREY

Division des moyens, de l'aide au pilo- tage et des indicateurs

ce.moyens67@ac-strasbourg.fr

Chef de division
Karl SZARVAS

Adjointe au chef de division
Caroline BOTTEMER

Adjoint au directeur académique, chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE
ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Erstein	Wissembourg
Céline CROCENZO	Virginie MEYER
Haguenau Nord	Strasbourg 1
Serge SACCUCCI	Jean-François BOHY
Haguenau Sud	Strasbourg 2 + privé
Philippe DANÉY	Patrick WACK
DE MARCILLAC	Strasbourg 3
La Wantzenau-Rhin	Anne KRETZ
Franck ARDOUIN	Strasbourg 4
Molsheim	Véronique WILLIG
Marion LIENHART	Strasbourg 5
SCHEBELEN	Patricia ECKERT
Obernai	Strasbourg 6
Anne GASSER	Peggy KILHOFFER
Saverne	Strasbourg 7 +
Sabelline POIRET	international
Sélestat	Frédéric FISCHER
Cathy CHARVET	Eurométropole Nord
Vosges du Nord	Kelly RAIERI
Karine SCHIESTEL	Eurométropole
Truchtersheim-	Sud-Ouest
Kochersberg	Éric CHAILLOT
Nadine BASTIEN	

Service départemental jeunesse engagement et sport

Chef de service – chef de projet SNU
François SCHMITT

Adjoint au chef de service
Jacques GENGEMBRE

Division 1^{er} degré (D1D) : Anne JULLIÈRE

Adjointe : Perrine BEFADI
ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Bureau de la gestion collective
du personnel enseignant
Nathalie REGNOUF

Bureau de la formation initiale
et continue
Peggy KREMPP

Service académique de la gestion indivi-
duelle des professeurs des écoles
Catherine WOLFF
Adjoint
Manuel FERNANDEZ

Division des élèves (Divel) : Nadia KLEIN

Adjointe : Caroline HULLAR
ce.vie-scolaire67@ac-strasbourg.fr

Pôle actions éducatives

NN

Pôle affectations

Lycées : Najiba EL-BAZ

Collèges : Priscilla NODINOT

Pôle suivi de la scolarité (IEF - Absentéisme)

Juliette ROYE

Missions transversales

Bureau d'aide au pilotage des
établissements et des écoles
Caroline CHAUVET
ce.dsden67.pilotage2d@ac-strasbourg.fr

Politique de la ville et éducation prioritaire
NN
ce.politiquedelaville-educationprioritaire
@ac-strasbourg.fr

Prévention de la violence
Albane BINI
ce.preventionviolence67@ac-strasbourg.fr

Conseiller prévention santé et sécurité
au travail, coordinateur risques majeurs
Florian SCHMIDT
conseiller-prevention67@ac-strasbourg.fr

Service académique de la gestion des AESH
Christelle VIAUD
bureau.aesh67@ac-strasbourg.fr

Remplacement
Florence GILBERT
ce.remplacement.dsden67@ac-strasbourg.fr

Adresse postale : 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 92 92 / Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr
Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

IEN-IO / ET / ASH : inspecteur de l'Éducation nationale – information-orientation / Enseignement technique / Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
NN : non nommé(e)

Organigramme des inspections DSDEN du Bas-Rhin (67)

Adjoint au directeur académique,
chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE
ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

Secrétariat

Marie-José KETTERER

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Erstein
Céline CROCENZO
len.erstein@ac-strasbourg.fr

Eurométropole Nord
Kelly RAIERI
len.eurometropole.nord@ac-strasbourg.fr

Eurométropole Sud-Ouest
Eric CHAILLOT
len.eurometropole.nord-sud@ac-strasbourg.fr

Haguenau Nord
Serge SACCUCCI
len.haguenau.nord@ac-strasbourg.fr

Haguenau Sud
Philippe DANÉY DE MARCILLAC
len.haguenau.sud@ac-strasbourg.fr

La Wantzenau-Rhin
Franck ARDOUIN
len.wantzenau.rhin@ac-strasbourg.fr

Molsheim
Marion LIENHART SCHEBELEN
len.molsheim@ac-strasbourg.fr

Obernai
Anne GASSER
len.obernai@ac-strasbourg.fr

Saverne
Sabelline POIRET
len.saverne@ac-strasbourg.fr

Sélestat
Cathy CHARVET
len.selestat@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 1
Jean-François BOHY
len.strasbourg1@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 2 + privé
Patrick WACK
len.strasbourg2-prive@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 3
Anne KRETZ
len.strasbourg3@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 4
Véronique WILLIG
len.strasbourg4@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 5
Patricia ECKERT
len.strasbourg5@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 6
Peggy KILHOFFER
len.strasbourg-6@ac-strasbourg.fr

Strasbourg 7 + international :
Frédéric FISCHER
len.strasbourg7-international@ac-strasbourg.fr

Truchtersheim-Kochersberg
Nadine BASTIEN
len.truchtersheim.kochersberg@ac-strasbourg.fr

Vosges du Nord
Karine SCHIESTEL
len.vosgesdunord@ac-strasbourg.fr

Wissembourg
Virginie MEYER
len.wissembourg@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Adresse postale : 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 92 92 / Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr

Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Organigramme de la DSDEN du Haut-Rhin (68)

Adjoint au directeur académique, chargé du 1^{er} degré

Vincent MICHELAT
i68cab@ac-strasbourg.fr

Conseillers techniques

Enseignement préélémentaire
Fabienne GANZITTI
ce.0681751@ac-strasbourg.fr
Enseignement technique
Cécile REINBOLT, IEN-ET-EG
cecile.reinbolt@ac-strasbourg.fr
Mission de promotion de la santé
en faveur des élèves
D^r Sophie ZWICKERT-BRIERE, Médecin CT
Sabine MULLER-DUFAY, Infirmière CT
sante-68@ac-strasbourg.fr
Service social en faveur des élèves
NN, Assistante Sociale CT
ce.social-eleves68@ac-strasbourg.fr
Secourisme (mission académique)
Marie-Odile SAPTE
marie-odile.sapte@ac-strasbourg.fr

Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Nicolas FELD-GROOTEN
i68cab@ac-strasbourg.fr

Secrétaire général Chef des services administratifs

Armelle KHEDER
i68cab@ac-strasbourg.fr

Service départemental jeunesse engagement et sport

Thomas GUTHMANN / adjoint : Laurent DUPUY
ce.sdjes68@ac-strasbourg.fr

Cabinet

Renaud ROGLER
i68cab@ac-strasbourg.fr

Directeur académique adjoint des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Stéphane JACH
i68cab@ac-strasbourg.fr

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Sébastien TUAILLON, IEN-IO
sebastien.tuailon@ac-strasbourg.fr

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la scolarisation des élèves handicapés

Jérôme CONROY, IEN-ASH
ce.0680102S@ac-strasbourg.fr

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de l'instruction en famille et Carré régalien

Romain BERNAUD, IEN-IEF
romain.bernaud@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique des frais de déplacements

Hélène GUÉQUIÈRE / adjointe : Audrey MAETZ
ce.plateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique des bourses scolaires

Hélène GUÉQUIÈRE / adjointe : Martine KLEM
ce.bourses@ac-strasbourg.fr

Plateforme académique des services civiques

Stéphanie MATHIEU
service.civique@ac-strasbourg.fr

Division de l'enseignant, des moyens et de la formation continue du 1^{er} degré

Sylvie PHILIPPE
Adjointe : Aline DESCAMPS
i68d1@ac-strasbourg.fr

Moyens et pilotage de l'enseignement
public
Hervé CAROL
Gestion collective des personnels
du 1^{er} degré de l'enseignement public
Aline DESCAMPS
Formation continue
Catherine BOUILLET

Division de l'élève et des actions pédagogiques

Anne CHAZAL
Adjoint(e) : NN
actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr

Pôle collègue
Sylvie LUDWIG
pole.college68@ac-strasbourg.fr
Pôle lycée
Isabelle PIRETO
bureau.eleve68@ac-strasbourg.fr
Pôle actions pédagogiques
Julia MOUTEL
actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr
Pôle difficultés de l'élève
Anne CHAZAL
difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr

Missions transversales

Prévention de la violence en milieu scolaire
Christine MENNRRATH
christine.mennrath@ac-strasbourg.fr

Casnav : Pauline DIETRICH
pauline.dietrich@ac-strasbourg.fr

Conseiller prévention santé et sécurité
au travail : Marilyne BUESSLER
conseiller-prevention68@ac-strasbourg.fr

Service de gestion des AESH
Danièle MARC-THOMAS / Régis CROISARD
aesh68@ac-strasbourg.fr

Stéphanie MATHIEU
stephanie.mathieu@ac-strasbourg.fr

Technologies de l'information et de
la communication pour l'enseignement
Laurent KLUKASZEWSKI
laurent.klukaszewski@ac-strasbourg.fr

Bilinguisme
Caroline KEMPF OU SAIDENE
eri68.languesvivantes@ac-strasbourg.fr

Adresse postale : 52-54 avenue de la République - BP 60092 - 68017 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 56 56 / Mél : i68courrier@ac-strasbourg.fr
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

IEN-IO / ET / ASH: inspecteur de l'Éducation nationale – information-orientation / Enseignement technique / Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
NN : non nommé(e)

Organigramme des inspections DSDEN du Haut-Rhin (68)

**Adjoint au directeur académique,
chargé du 1^{er} degré**

Vincent MICHELAT
i68cab@ac-strasbourg.fr

Secrétariat

NN

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Altkirch
Marie TROADEC
ce.0680124R@ac-strasbourg.fr

Andolsheim
Magali BERGER-SAUNIER
ce.0681986P@ac-strasbourg.fr

Colmar
Nathalie BURGET
ce.0680119K@ac-strasbourg.fr

Guebwiller
Fabienne TRICOTET
ce.0680121M@ac-strasbourg.fr

Illfurth
Fabienne GANZITTI
ce.0682040Y@ac-strasbourg.fr

Ingersheim
Michèle SCHILLINGER
ce.0680120L@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 1
Catherine METZ
ce.0680122N@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 2
David TOURNIER
ce.0680123P@ac-strasbourg.fr

Mulhouse 3
Rémy KOZLIK
ce.0682027J@ac-strasbourg.fr

Riedisheim
Céline VIDAL-OLIVIER
ce.0681791C@ac-strasbourg.fr

Saint-Louis
Sarah HINTERLANG
ce.0681751J@ac-strasbourg.fr

Thann
Delphine KAUFMANN
ce.0680125S@ac-strasbourg.fr

Wintzenheim
David CAILLEAUX
ce.0681759T@ac-strasbourg.fr

Wittelsheim
Marie PERPINA
ce.0681709N@ac-strasbourg.fr

Wittenheim
Christèle BARLÉON
ce.0681349X@ac-strasbourg.fr

Cet organigramme est susceptible d'évoluer



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POUR UNE

DE

L'EXCELLENCE

DU BIEN-ÊTRE

ET DE

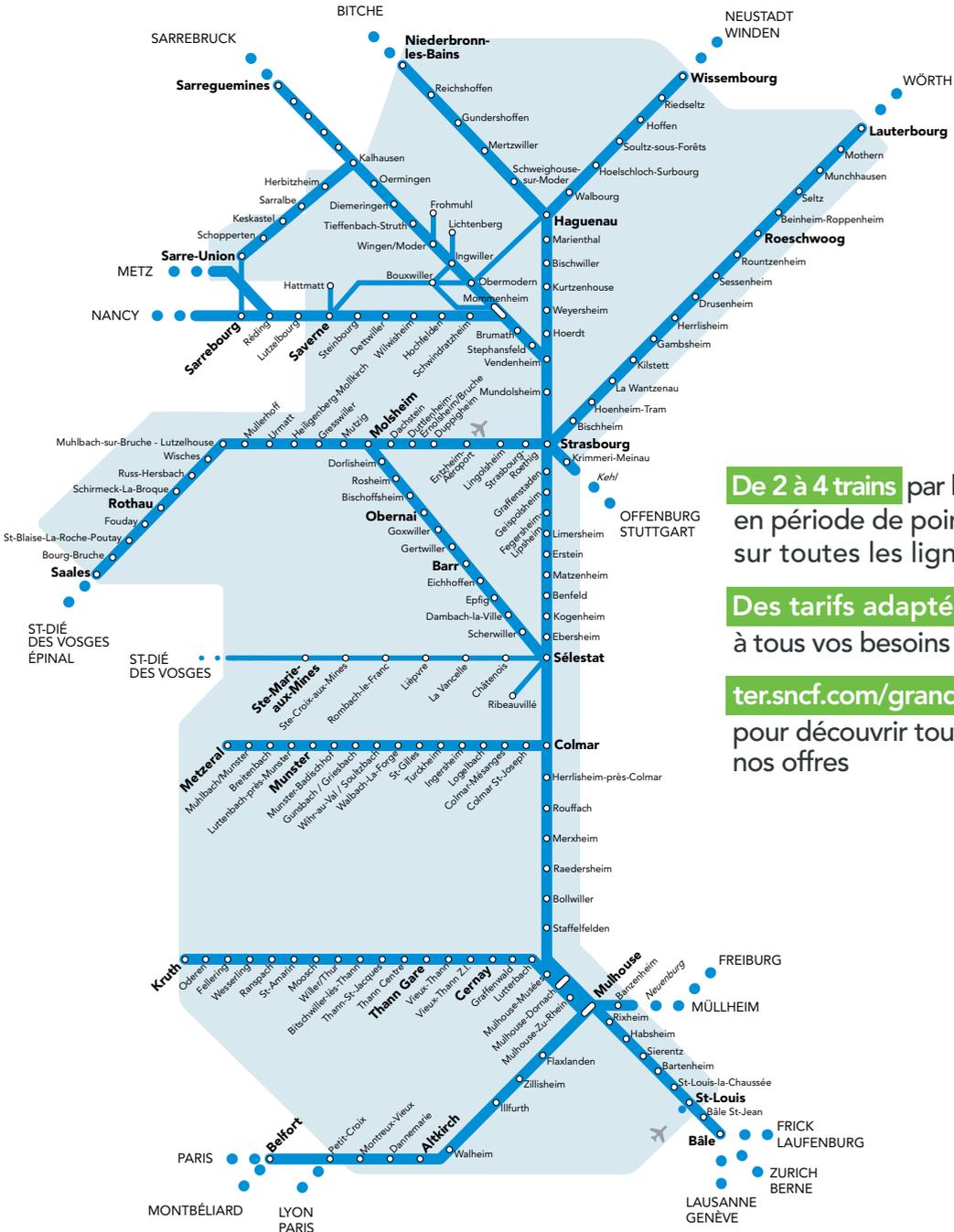
L'ÉGALITÉ

PROJET
ACADÉMIQUE
2023 → 2027



TER Fluo, la solution pour

vos déplacements en Alsace !



De 2 à 4 trains par heure en période de pointe sur toutes les lignes

Des tarifs adaptés à tous vos besoins

ter.sncf.com/grand-est pour découvrir toutes nos offres



La vie professionnelle

Gérer votre carrière

La direction des ressources humaines regroupe notamment deux services de gestion administrative qui assure le suivi des carrières et des rémunérations des personnels de l'enseignement public exerçant dans les établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur (hors personnels de statut universitaire) et des personnels de l'enseignement privé sous contrat des premiers et seconds degrés ; ainsi qu'un service académique de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services de ressources humaines.

Vous êtes enseignant du second degré dans l'enseignement public ou du premier et du second degré dans l'enseignement privé sous contrat

Vous relevez de la division des personnels enseignants (DPE).

ce.dpe@ac-strasbourg.fr /
03 88 23 39 50

Chaque portefeuille de disciplines ou portefeuille d'établissements (pour l'enseignement privé sous contrat) est administré par un gestionnaire, qui sera votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions de ressources humaines que vous rencontrerez au cours de votre carrière.

DPE 1 : enseignants titulaires des disciplines littéraires, linguistiques et artistiques ;

DPE 2 : enseignants titulaires des disciplines scientifiques, technologiques, de l'éducation physique et sportive et de l'enseignement religieux ;

DPE 3 : enseignants contractuels (y compris alternants), maîtres-auxiliaires, intervenants extérieurs, assistants de langue et titulaires sur zone de remplacement (uniquement pour les affectations en remplacement ou suppléance), CPE, psy-EN ;

DPE 4 : enseignement privé sous contrat du premier et du second degré.

DPE 5 : gestion collective, gestion individuelle des CPE, psy-EN

Le secrétariat de votre établissement peut vous indiquer les coordonnées de votre gestionnaire.

Un espace web pour suivre votre carrière

pour les enseignants du premier et du second degré public, pour les enseignants du premier et du second degré privé sous contrat.

Après authentification, vous pourrez consulter votre dossier administratif ; vous informer sur vos perspectives de carrière ; compléter votre CV ; vous inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutations (les opérations de mutations ne sont pas gérées via I-Professionnel dans l'enseignement privé), et consulter le résultat. I-Prof et I-Professionnel sont accessibles depuis le portail Arena.

Vous êtes personnel d'administration ou d'encadrement

Vous relevez de la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE).

ce.dpae@ac-strasbourg.fr /
03 88 23 38 81

DPAE 1 : personnels d'inspection et de direction

DPAE 2 : personnels d'administration, techniques, de santé (médecins et infirmiers) et sociaux.

En vous connectant au *Portail agent* (*Arena > Gestion des personnels > Mon portail agent*), après authentification sur Arena, vous aurez accès à votre dossier administratif, avec la procédure à suivre pour retrouver votre Numen ; votre situation personnelle ; votre parcours ; la gestion de vos promotions et mobilités : l'outil vous permet de candidater à la liste d'aptitude et de gérer vos promotions en fonction de vos droits.

Vous préparez votre retraite (tous personnels) : adressez-vous au bureau des pensions (DPAE3)
ce.dpae@ac-strasbourg.fr
et à la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.
ce.dpe4@ac-strasbourg.fr

Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière,
adressez-vous au service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH (accès par proxIRH, via ARENA)

Vous êtes professeur ou conseiller d'éducation stagiaire

Pour votre année de stage, vous serez affecté dans une école, un collège ou un lycée. Vous suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez :

- professeur des écoles stagiaire (PE) ;
- professeur de lycée et collège stagiaire (PLC) ;
- professeur de lycée professionnel stagiaire (PLP) ;
- conseiller principal d'éducation stagiaire (CPE).

Pour les personnels affectés dans le second degré (PLC, les PLP et les CPE), les affectations, mutations, promotions et salaires relèvent de la : division des personnels enseignants (ce.dpe@ac-strasbourg.fr) ;

Vous êtes professeur des écoles stagiaire

Les **affectations et les opérations de gestion collective** sont gérées par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

Les **opérations de gestion individuelle** (rémunération, situation familiale, congés...) sont gérées par le service académique de gestion individuelle des professeurs des écoles (SAGIPE) situé à la DSDEN du Bas-Rhin, quel que soit votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat. Votre année de stage se déroule sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

Vous êtes accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH)

Pour toute question de ressources humaines (carrière, missions, formation...) veuillez contacter le service de gestion AESH de votre DSDEN :

Bas-Rhin : bureau.aesh67@ac-strasbourg.fr

03 88 45 92 41

Haut-Rhin : aesh68@ac-strasbourg.fr
03 89 21 56 89

Pour toute question administrative ou de rémunération, veuillez contacter votre gestionnaire.

Accompagnement de l'entrée dans le métier

Les corps d'inspection pour le second degré ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique :

<https://www.ac-strasbourg.fr/ea-fc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>

Si vous êtes professeur des écoles stagiaire, vous accédez aux ressources administratives et pédagogiques qui vous sont destinées en vous connectant aux espaces réservés sur le site de votre DSDEN :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
www.ac-strasbourg.fr/dsden68

Vous êtes en situation de handicap ou d'inaptitude

Le handicap est défini par la loi de 2005 comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Le handicap peut être visible ou invisible...

Qui est considéré comme travailleur handicapé, bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ?

Les personnes disposant de l'un des justificatifs d'éligibilité suivants :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle avec incapacité permanente partielle (IPP) au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité réduisant d'au moins deux tiers leur capacité de gain ou de travail ;
- les pensionnés de guerre ou assimilés (veuf ou orphelin de guerre, sapeur-pompier, victime d'attentat...) ;
- les titulaires de la *carte d'invalidité* ou de la *carte mobilité-inclusion* avec la mention *invalidité* ;
- les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).
- agent reconnu inapte aux fonctions d'enseignement

Quels sont les droits des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ?

Être reconnu en situation de handicap permet d'accéder (dans la plupart des cas, sur préconisation médicale) à un certain nombre de dispositifs qui favorisent l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi : aménagements matériels et organisationnels, remboursement du reste à charge lors de l'acquisition de prothèses auditives, bonification des chèques vacances, départ anticipé à la retraite (sous réserve d'en remplir les conditions), etc.

En savoir plus : www.education.gouv.fr/pid351/handicap-tous-concernes.html

Comment se faire reconnaître travailleur handicapé ?

En téléchargeant sur le site de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département de résidence, le formulaire *Cerfa n°15692*01* annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin/Formulaires.html ou annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-68-Haut-Rhin/Formulaires.html

Comment déclarer sa situation de handicap à l'employeur ?

En transmettant le justificatif d'éligibilité à la mission handicap ou à votre gestionnaire.

Vos contacts dans l'académie de Strasbourg :

- Le correspondant handicap académique

Cathia Monsch : 03 88 23 38 65

Son assistante :

Julie René-Fuchs : 03 88 23 36 32

Correspondant-handicap

@ac-strasbourg.fr

- Les référents handicaps :

Dans le Bas-Rhin :

Anne Jullière : 03 88 45 92 12

Anne Laurence Kretz : 03 69 20 93 36

Dans le Haut-Rhin :

Mireille Schmitt : 03 89 21 56 44



“ *En 2022, sur préconisation du médecin du travail, 121 agents ont bénéficié d'un aménagement matériel, technique ou organisationnel mis en place par la mission handicap.*

www.ac-strasbourg.fr/pro/mission-handicap

Santé et sécurité au travail

La *Santé et Sécurité au Travail* a pour objectif la prévention et la protection de la santé et de la sécurité des personnels. La démarche est pluridisciplinaire et vise à supprimer ou à réduire les risques auxquels ils sont exposés lors de l'exercice de l'activité professionnelle. Des actions de prévention sont mises en place comme la formation des personnels et l'évaluation des risques à travers l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un programme de prévention.

Les différents acteurs de prévention

La Formation Spécialisée du CSA

Son rôle est de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Elle veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le conseiller de prévention académique (CPA) et les conseillers départementaux (CPD)

Ils sont en charge de la prévention des risques professionnels.

Le CPA anime et coordonne le réseau santé sécurité au travail composé des conseillers de prévention départementaux, des assistants de prévention des collèges, lycées et des services, en liaison avec l'inspecteur santé sécurité au travail.

Les CPD assurent l'animation et la coordination au niveau du département et conseillent les écoles avec l'appui des assistants de prévention de circonscription.

Les assistants de prévention

Ils conseillent le chef de service dans la mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail. Ils veillent notamment à la bonne tenue des

registres de santé sécurité au travail (RSST) et participent à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST)

Il contrôle les conditions d'application des règles en matière de santé et sécurité et propose au chef de service intéressé toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le psychologue du travail

Il est en charge de la prévention des risques psychosociaux et du management des relations sociales. Il accompagne le changement ainsi que le management du changement organisationnel.

Retrouvez tous les contacts sur le site académique

<https://pro.ac-strasbourg.fr/sante-securite-au-travail/>

et sur l'intranet Partage

<https://partage.ac-strasbourg.fr>, rubrique « Vie de l'agent », page « Santé et sécurité au travail »

Le traitement

La direction régionale des finances publiques verse votre traitement, à terme échu, environ trois jours ouvrables avant la fin de chaque mois.

Votre dossier, remis lors de votre prise de poste, doit être constitué de :

- l'arrêté de nomination ;
- le procès-verbal d'installation ;
- une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière ;
- deux relevés d'identité bancaire ;
- une copie de votre carte vitale ;
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), une copie du livret de famille et une attestation de non-perception du SFT de l'employeur du conjoint, ainsi que l'attestation Caf (à partir de 2 enfants).

Ces pièces sont à remettre au secrétariat de votre établissement (enseignants) ou à votre gestionnaire (personnels administratifs et d'encadrement) dans les meilleurs délais.

Si le dossier complet de prise en charge est déposé après le 3 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète (le versement d'un acompte ne donne pas lieu à l'édition d'un bulletin de paye. L'acompte figurera sur le bulletin suivant).

Vous venez d'être nommé sur un poste de stagiaire du ministère de l'Éducation nationale, cette

nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale : vous dépendrez du régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'Éducation nationale.



La MGEN procède au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général

Votre centre départemental MGEN dépend de votre lieu d'affectation
MGEN 67

Centre de service - Crystal Park
(Espace européen de l'entreprise), 1 avenue de l'Europe
67300 Schiltigheim

Ou : 2 rue du Vieux Marché
aux Vins - 67000 Strasbourg

MGEN 68

10 rue Gustave Hirn
68200 Mulhouse

Tél. 3676 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

Vos bulletins de paye disponibles en ligne

Que vous soyez titulaire, contractuel ou stagiaire, **vos bulletins de paye sont désormais accessibles en ligne** dans votre espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap) sur ensap.gouv.fr

Pour créer votre espace personnel, munissez-vous de :

- votre numéro de sécurité sociale ;
- du relevé d'identité bancaire du compte sur lequel votre salaire est versé ;
- votre adresse mail (professionnelle ou personnelle).

Après avoir créé votre espace personnel, vous pourrez :

- consulter vos bulletins de paye ;
- consulter vos attestations fiscales et vos décomptes de rappel éventuels ;
- consulter votre compte individuel de retraite et en demander la correction ;
- obtenir une simulation de retraite ;
- suivre l'avancée du traitement de votre dossier.

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie - Elisabeth, Pierrick, Turielie, agents de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wigner, 77420, Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - RPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon 75013 PARIS, France - Cedex 13 - Siren n° 493 495 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2022 - Merci à Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste - MDJ, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE
POPULAIRE



L'action sociale

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles (Pim), soit au titre des actions sociales d'initiative académique (Asia). Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours.

Qui peut en bénéficier ?

Les agents stagiaires et titulaires de l'Éducation nationale en activité rémunérés sur le budget de l'État.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Les agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État dont le contrat est supérieur ou égal à 10 mois pour les Pim (après 6 mois d'ancienneté) et 6 mois pour les Asia et les aides financières.

Les assistants d'éducation (AE) sous contrat supérieur ou égal à 6 mois. Attention, les prestations interministérielles ne leur sont pas ouvertes.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), recrutés par les DSDEN, sous contrat égal ou supérieur à 6 mois.

Les fonctionnaires retraités.

Les ayants cause.

Quelles prestations ?

Les aides financières : secours urgents et exceptionnels ; prêts à court terme à caractère social, sans intérêt.

L'aide aux études des enfants : aide accordée pour l'année universitaire, au vu des dossiers et dans la limite des crédits disponibles.

Elle est accordée pour trois années d'études maximum par enfant.

L'installation et le logement :

aide à l'installation des personnels ; aide à l'accès au logement ; logement des fonctionnaires. (demande de logement temporaire : partenariat avec Action Logement et le Crous / demande de logement social : partenariat avec Action Logement).

Loisirs et culture : subventions pour des séjours d'enfants ; voyages scolaires ; séjours en camping ; carte Cezam, chèques vacances.

La garde d'enfants de moins de six ans : aide sous forme de chèque emploi service universel (Cesu).

Les enfants handicapés : allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans sous conditions ; allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études ; séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge) ; participation aux frais de séjours en centres familiaux de vacances agréés (moins de 20 ans).



La subvention repas : accordée aux agents en activité dont l'indice nouveau majoré (INM) est inférieur ou égal à 534 et qui déjeunent dans un restaurant administratif ou inter administratif ayant passé une convention avec le rectorat.

Dispositif collectif "actions mises en œuvre par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)".

Des actions sont également menées avec le concours de la MGEN.

Elles sont accessibles aux adhérents et non adhérents. Renseignez-vous auprès de la section du département de votre lieu d'exercice.

Section du Bas-Rhin

Accueil physique : centre de service, 1 avenue de l'Europe – Schiltigheim, lundi : 10h-12h / 13h-17h30, et du mardi au vendredi : 9h-12h / 13h-17h30

Section du Haut-Rhin

Accueil physique : 10 rue Gustave Hirn – Mulhouse, lundi au vendredi : 9h-17h30

Accueil téléphonique : 3676 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Vos contacts

Bureau de l'action sociale

Tél. 03 88 23 35 85

ou 03 88 23 35 89

ce.action-sociale@

ac-strasbourg.fr

<https://pro.ac-strasbourg.fr/>

[action-sociale-aides-financieres/](https://pro.ac-strasbourg.fr/action-sociale-aides-financieres/)

Accueil physique

27 bd Poincaré, bureau 211

Prise en charge des frais de déplacement

Une question ? À qui m'adresser et comment ?

Quotidien : trajets domicile / travail

Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

Forfait mobilités durables

Contact : votre gestionnaire RH

Demande de prise en charge :

- télécharger le formulaire sur <https://pro.ac-strasbourg.fr/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/>
- transmettre le formulaire dûment rempli accompagné des pièces justificatives au service concerné.



Déplacements professionnels

Dans le cadre d'une formation

Vous êtes	Service concerné	Contact	Demande de prise en charge
Personnel du 1 ^{er} degré (67)	Bureau de la formation continue 1 ^{er} degré DSDEN 67	ce.1er-degre67 formationcontinue @ac-strasbourg.fr	<ol style="list-style-type: none"> 1. Télécharger et/ou imprimer les états de frais disponibles sur pro.ac-strasbourg.fr/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/ 2. Compléter le formulaire des états de frais, le signer, joindre l'ordre de mission ainsi que les pièces justificatives le cas échéant 3. Transmettre au service concerné <p>Pour tout renseignement, s'adresser au gestionnaire de formation (les coordonnées figurent sur l'ordre de mission en haut à gauche)</p>
Personnel du 1 ^{er} degré (68)	Bureau de la formation continue 1 ^{er} degré DSDEN 68	ce.formation-continue68 @ac-strasbourg.fr	
Personnel du 2 ^d degré, Personnel d'encadrement et ATSS ⁽¹⁾	École académique de la formation continue (EAFC)	ce.eafc @ac-strasbourg.fr	
Personnel AESH ⁽²⁾ (67)	Service de l'école inclusive – DSDEN 67	assistant.ash67 @ac-strasbourg.fr	
Personnel AESH ⁽²⁾ (68)	Bureau de gestion administrative des AESH – DSDEN 68	ce.pplateforme-contratsaides @ac-strasbourg.fr	

⁽¹⁾ Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux

⁽²⁾ Accompagnant des élèves en situation de handicap

Dans le cadre d'un jury examen ou concours

Contact : division des examens et concours (Dec)

ce.examens-concours

[@ac-strasbourg.fr](https://twitter.com/ac-strasbourg.fr)

Demande de prise en charge :

- saisir votre demande sur Imag'In depuis <https://pro.ac-strasbourg.fr/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/>
- transmettre les pièces justificatives au service concerné

Pour besoins du service (réunions, service partagé...)

Contact : plateforme académique des frais de déplacements

ce.plateforme-deplacements

[@ac-strasbourg.fr](https://twitter.com/ac-strasbourg.fr)

Demande de prise en charge :

- saisir votre demande sur Chorus-DT depuis Arena, rubrique gestion des personnels / déplacements temporaires
- transmettre les pièces justificatives au service concerné

Changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie de Strasbourg ou mutés dans une académie outre-mer peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire de frais de changement de résidence (IFCR).

Contact : bureau du centre de services partagés (CSP) de la division des affaires financières, appui et conseil aux établissements et aux services (Daafces)

Demande de prise en charge :

Le dossier de demande d'IFCR doit comporter :

- le formulaire état de frais de changement de résidence ;
- l'arrêté de mutation/nomination ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- une pièce d'identité ;
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, qui dépendent de la situation antérieure ou familiale de l'intéressé.

Le montant de l'IFCR est calculé en fonction de la distance kilométrique la plus courte par la route de l'ancienne à la future résidence administrative et du nombre de personnes prises en charge.

Les frais de déménageur ou de location de véhicule ne sont pas remboursés.

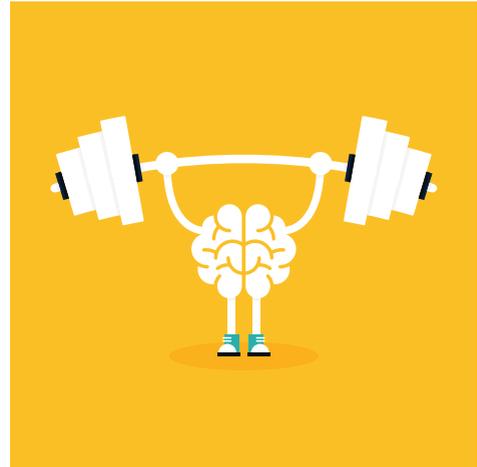
La demande est à adresser au bureau CSP de la Daafces, au plus tôt trois mois avant la date du changement de résidence administrative et au plus tard douze mois après, par messagerie électronique au format pdf de préférence, à l'adresse suivante : ce.daf-csp@ac-strasbourg.fr

La formation

L'Ecole académique de la formation continue (EAFC) de Strasbourg pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants et personnels d'éducation et d'orientation, encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS). Diverses possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles sont proposées, notamment dans le cadre du programme académique de formation ou en réponse à des besoins locaux.

Pour tous les personnels, l'EAFC de Strasbourg :

- organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines et champs ;
- met en œuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil) à la demande des chefs d'établissement ou des chefs de service ;
- organise des dispositifs spécifiques pour l'accompagnement à l'entrée dans le métier en lien avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) ;
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques en lien avec la cellule Cardie du rectorat ;
- accompagne les groupes d'action / formation (GAF) ;



- aide à la mise en place des groupes professionnels par bassins (GPB) pour les personnels d'éducation et professeurs documentalistes ;
- est le partenaire pédagogique des établissements d'enseignement français à l'étranger (EEFE) de la zone Europe centrale et orientale ;
- instruit et met en œuvre les demandes de formation individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services ;
- coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation et de détachement.

En collaboration avec la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction générale des ressources humaines (DGRH) et l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), l'EAFC est également responsable de la formation statutaire et continue des personnels de direction et d'inspection, des personnels IATSS et d'encadrement.

Elle assure aussi la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

Les offres de formation sont publiées tout au long de l'année sur le site de l'EAFC :

<https://www.ac-strasbourg.fr/eafc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>

Vous y trouverez :

- Les formations proposées aux différentes catégories de personnels : encadrement, personnels ATSS, enseignants du second degré, du premier degré, CPE, psyEN.
- Les formations intercatégorielles ou « parcours »
- Les préparations aux concours internes
- Les informations liées aux formations territoriales ou locales
- Les informations liées aux formations à l'entrée dans le métier

Contactez l'École académique de la formation continue (EAFC) de Strasbourg :

27 boulevard Poincaré
Strasbourg - 03 88 23 39 09
ce.eafc@ac-strasbourg.fr

“ *L'école académique de la formation continue (EAFC) met en œuvre les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie* ”

L'accompagnement des personnels : personnalisation, écoute et proximité

L'académie de Strasbourg dispose d'un réseau d'acteurs travaillant en synergie pour offrir aux agents un accompagnement personnalisé dans des domaines variés. <https://pro.ac-strasbourg.fr/ecoute-accompagnement/>

Pour répondre aux questions relatives à votre parcours professionnel, vous pouvez contacter le service RH de proximité. Il vous suffit de prendre de rendez-vous via proxiRH, en vous connectant sur ARENA > gestion des personnels > plate-forme de gestion de rendez-vous RH

<https://www.ac-strasbourg.fr/rh-de-proximite-121883>

Questions relatives à un handicap

Je suis en situation de handicap ou d'inaptitude. Je souhaite connaître mes droits, être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je contacte la correspondante handicap ou les référentes départementales.

Correspondante académique
correspondant-handicap@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 23 38 65 de 9h à 12h

Correspondantes Bas-Rhin
pour les enseignants du 1^{er} degré

anne.kretz@ac-strasbourg.fr

ou 06 82 30 64 19

anne.julliere@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 45 92 12

Correspondante Haut-Rhin
pour les enseignants du 1^{er} degré

mireille.schmitt@ac-strasbourg.fr

ou 03 89 21 56 44

Difficultés professionnelles, personnelles, familiales, administratives, financières

Je rencontre des difficultés professionnelles, personnelles, familiales, administratives ou financières en lien ou non avec mon activité professionnelle. Je contacte les assistants sociaux des personnels Bas-Rhin :

03 88 45 92 31

Haut-Rhin :

Colmar - 03 89 21 56 56

 *Je rencontre des difficultés dans le cadre de mes activités professionnelles et je souhaite en parler*

Questions relatives à un problème de santé

J'ai un problème de santé ou de handicap qui interfère avec mes capacités de travail. Je contacte le service de médecine de prévention pour des conseils et des préconisations concernant l'aménagement de mes conditions de travail.

Bas-Rhin (Canopé)

23 rue du Maréchal Juin à Strasbourg,
ce.medecine-prevention67

@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 35 32

Haut-Rhin (Maison de l'étudiant)

34 rue Grillenbreit à Colmar,

03 89 20 54 57

Maison de l'étudiant

1 rue A. Werner à Mulhouse,

03 89 33 64 81

ce.medecine-prevention68

@ac-strasbourg.fr

Conseil et accompagnement dans l'animation d'équipe

Vous êtes un chef de service,
d'établissement ou IEN

Vous rencontrez des difficultés dans
l'animation d'équipe(s), d'organisation
du travail, de cohésion, d'adhésion
aux projets, aux travaux collectifs ?

Contactez le psychologue du travail
pour un conseil dans un espace
confidentiel et neutre (sur rendez-
vous)

psychologue-travail@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 23 35 74

Difficultés dans l'exercice du métier de professeur des écoles

Je suis professeur des écoles.

Je rencontre des difficultés dans
l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien
et des conseils. Je contacte le réseau
d'aide (Resa), les mercredis en période
scolaire uniquement.

Resa67 : 07 77 73 41 43, de 13h30
à 16h30 les mercredis après-midi.

Resa68 : 06 72 87 88 65, de 9h à 12h
les mercredis matin.

Questions administratives pratiques concernant ma carrière

Je contacte ma gestionnaire par
téléphone ou via i-prof si je suis
enseignant.

Personnels enseignants du 2^d degré

Je contacte la division des personnels
enseignants (DPE) au 03 88 23 39 50 -
ce.dpe@ac-strasbourg.fr

Gestion individuelle et financière des personnels enseignants du 1^{er} degré

03 88 45 92 13 - ce.div-personnel67
@ac-strasbourg.fr

Gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré (mutations...)

Bas-Rhin 03 88 45 92 13

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Haut-Rhin 03 89 21 56 07

i68d1@ac-strasbourg.fr

Personnels administratifs et d'encadrement des 1^{er} et 2^d degrés

Je contacte la division des personnels
d'administration et d'encadrement
(DPAE)

03 88 23 38 81

ce.dpae@ac-strasbourg.fr

Difficultés dans l'exercice du métier d'enseignant du 2^d degré

Je suis enseignant du 2^d degré
et je rencontre des difficultés dans
l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un
soutien, des conseils, des réponses
personnalisées.

Je contacte la chargée de mission
christiane.baldensperger

@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 36 61

Accompagnement RH de proximité

Quelle que soit ma fonction :

- je m'interroge sur mon métier, je réfléchis à évoluer, je dois **changer d'orientation professionnelle**, je souhaite en parler ;
- je souhaite élaborer et réaliser un **projet d'évolution professionnelle** ;
- je suis en **difficulté professionnelle** (violences, atteintes, conflits...), je recherche un soutien, des solutions.

Je suis personnel d'encadrement, je souhaite bénéficier de conseils ou d'un regard extérieur confidentiel pour gérer une situation.

Je prends contact sur [ProxiRH](#) :

Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH

Coordonnées et informations

www.ac-strasbourg.fr/pro/rh-de-proximite

ce.rhp@ac-strasbourg.fr

Le réseau RH de proximité s'engage à vos côtés

En toute confidentialité

- ✓ Mobilité, évolution professionnelle, formation
- ✓ Régulation des relations de travail et des situations de conflit
- ✓ Difficultés, mal-être, souffrance au travail
- ✓ Difficultés sociales, de santé ou liées à une situation de handicap
- ✓ Questions administratives RH

Écoute
i
Conseil
Accompagnement

Dispositif de facilitation des relations professionnelles

Quelle que soit ma fonction :

- je rencontre une situation de difficulté relationnelle ou de conflit professionnel (entre pairs ou hiérarchique) ;
- j'éprouve le besoin d'être accompagné(e) par un tiers facilitateur neutre appartenant à une équipe formée à la médiation ;
- je souhaite nouer un dialogue dans un cadre sécurisé et garantissant la confidentialité des échanges, pour tendre vers une amélioration de la situation.

“ La facilitation doit idéalement intervenir au plus tôt après le constat des premières difficultés pour prévenir l'aggravation de la situation

Je prends contact sur [ProxiRH](#) :

Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH > thématique « régulation des relations de travail et des situations de conflit »

“ L'engagement dans le processus de facilitation est libre, de même que son interruption éventuelle en cours de processus.

Préau



Soutenu
par



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Améliorons votre quotidien **ensemble**

Culture

Loisirs et tourisme

Sport

Vie quotidienne

Inscription
GRATUITE

Des prestations
variées à tarif préférentiel.

Accès gratuit et illimité à la
médiathèque **Préau** :
**cinémathèque, presse, musique,
formations personnelles...**



Processus de labellisation égalité professionnelle femmes-hommes et diversité

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont conjointement initié un processus de double labellisation « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité ». Ces labels sont délivrés par l'association française de normalisation (Afnor). L'académie de Strasbourg a obtenu la labellisation en 2022, aux côtés des académies de Rennes et Versailles, dans le cadre d'un projet porté par l'administration centrale

Le point d'accueil et d'écoute (PAE)

Il offre aux personnels de l'académie un espace d'écoute et d'accompagnement leur permettant d'évoquer tout problème ayant trait à l'exercice de leur activité professionnelle, dans le strict respect de la confidentialité et de la neutralité. Il reçoit et traite tout signalement intervenant dans le cadre professionnel et relatif à une situation de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle.

Contacteur le PAE : pae@ac-strasbourg.fr
<https://pro.ac-strasbourg.fr/ecoute-ac-compagnement/point-daccueil-et-decoute-pae/>

Les formations

Des formations nationales et académiques portant sur les discriminations et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont mis en place pour les personnels.

Contacteur l'EAFIC :

03 88 23 39 09

ce.eafc@ac-strasbourg.fr

<https://www.ac-strasbourg.fr/eafc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>



**Pour en savoir plus et découvrir
le plan national d'action 2021-2023
pour l'égalité professionnelle entre
les femmes et les hommes :**

www.education.gouv.fr/le-ministere-s-engage-pour-l-egalite-professionnelle-9284

Chiffres clés (2021-2022)

28 965 personnels dans le secteur public

73,7% du personnel de l'académie de Strasbourg est féminin, soit 7 personnels sur 10.

Part des femmes dans l'effectif public

85,8% des enseignants du 1^{er} degré

84,1% des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)

79,9% des personnels de vie scolaire (personnels d'éducation ; de surveillance et d'assistance éducative ; psychologues de l'Éducation nationale)

59,6% des enseignants du 2^d degré

55,4% des personnels d'inspection



Des outils, des services, des ressources pour vous aider

Le compte académique

Il est créé automatiquement pour tout agent affecté dans l'académie, dès lors que son dossier administratif est complet.

Ce compte donne accès aux ressources et outils mis à disposition pour faciliter votre vie quotidienne, et est associé à une adresse de messagerie professionnelle, nominative et personnelle.

Votre nom d'utilisateur (ou identifiant) est généralement composé de la première lettre de votre prénom, suivie de votre nom (exemple : jdupont pour Jean Dupont).

Ce compte permet également aux personnels en service académique d'ouvrir leur session bureautique.

Rendez-vous sur courrier.ac-strasbourg.fr muni de votre identifiant et de votre Numen pour définir un mot de passe (si vous ne connaissez pas votre Numen, adressez-vous à votre gestionnaire).

Attention, à partir de la rentrée 2023, une nouvelle procédure d'initialisation du mot de passe se mettra en place.

Il vous sera demandé d'indiquer un numéro de téléphone portable, ou une autre adresse mail.

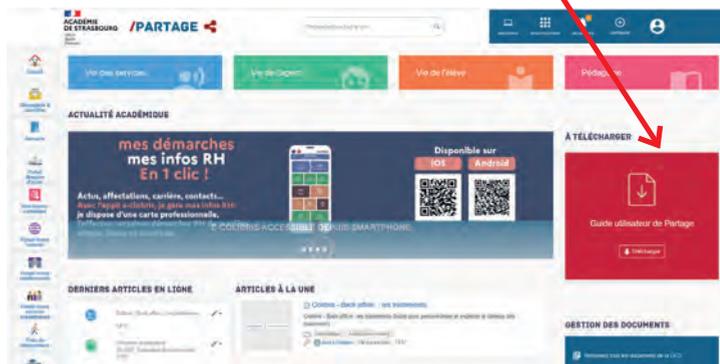
L'intranet académique PARTAGE

Pour rendre son administration plus simple, plus efficace et plus proche, l'Éducation nationale propose un intranet à destination de l'ensemble de ses personnels :

PARTAGE (<https://partage.ac-strasbourg.fr>) est le canal de communication de l'académie vers tous les agents. Vous pouvez vous y connecter avec votre identifiant de messagerie. Vous y retrouverez l'actualité de l'académie, les circulaires, mais également les applications dont vous aurez besoin. Il vous donnera accès notamment à :

-  - la messagerie académique.
-  - Mon bureau numérique (MBN), espace numérique de travail pour tous les acteurs du second degré.
-  - Le portail des directeurs d'école.
- les portails Arena d'accès aux applications.

Un guide utilisateur est disponible sur la page d'accueil de PARTAGE.



Le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques)

Le portail Arena vous permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées : I-Prof et I-Professionnel (suivi de carrière), Chorus DT (frais de déplacement), m@gistere (formations), annuaire académique, etc.

Vous pouvez vous y connecter, depuis PARTAGE, selon votre localisation :



depuis le réseau administratif d'un établissement

<https://si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena/>



depuis un service académique

<https://intranet.in.ac-strasbourg.fr/arena/>



et depuis tout lieu ayant une connexion à internet

<https://si.ac-strasbourg.fr/arena/>

Les outils de travail collaboratif et de travail à distance



Depuis l'intranet PARTAGE, vous trouverez dans Mes applications des outils de travail collaboratif :

- Tribu (plateforme collaborative interacadémique - partage de documents) ;
- Visio-agents (web-conférences).

Une nouvelle plateforme nationale <https://portail.apps.education.fr/> propose les outils essentiels du quotidien à l'ensemble des agents de l'Éducation nationale : espace de stockage, partage de documents et de media, rédaction partagée, blogs...

Des documentations sur les applications nationales et académiques (Delis) sont également disponibles depuis Arena dans la rubrique Intranet, *référentiels et outils*.

Travailler en toute sécurité

L'usage des services et ressources informatiques à votre disposition vaut acceptation de la charte d'usage de l'internet et de la messagerie.

Vous pouvez en prendre connaissance sur le site académique de la sécurité des systèmes d'information ssi.ac-strasbourg.fr, rubrique *Publications*.

Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour assurer votre sécurité numérique (bonnes pratiques, possibilité de signaler un incident de sécurité, etc.).

Les outils de la région académique Grand Est

Les personnels relevant d'un service régional ou d'un service inter-académique peuvent bénéficier d'une adresse de messagerie de région académique. L'utilisation d'outils partagés au niveau de la région académique se met en place progressivement.

L'assistance informatique

Le guichet unique KRIST@L



centralise et simplifie les demandes d'assistance et de service, tout en assurant le suivi et la qualité des services fournis. Vous y accédez depuis PARTAGE (ou **via Arena, rubrique Support et assistance**). Votre demande arrive directement au service concerné et est traitée dans les meilleurs délais.

Depuis KRIST@L vous pouvez :

- demander de l'aide, un conseil, ou de l'assistance (panne, incident) ;
- proposer une amélioration des services offerts (demande d'évolution, d'amélioration) ;
- faire un retour sur la qualité de la prise en charge de votre dossier et retrouver l'historique de vos demandes.

La délégation régionale académique au numérique pour l'éducation (Drane)

www.dane.site.ac-strasbourg.fr

La Drane pilote au niveau de la région académique la politique numérique au service de la pédagogie. Parmi ses principales missions :

- mettre en œuvre le service public du numérique éducatif ainsi que le plan numérique, dans le cadre de la politique académique ;
- impulser le développement et les usages du numérique, accompagner les établissements dans leur déploiement, aider à la valorisation des innovations-expérimentations, en collaboration avec la cellule académique recherche et développement en innovation et en expérimentation (Cardie) ;
- piloter la formation *au et par* le numérique, en collaboration avec l'école académique de la formation continue (EAFC) ;
- développer l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique* et sa plateforme pédagogique *Moodle* ;
- suivre l'expérimentation de la mise en œuvre de nouveaux services du numérique éducatif ;
- accompagner les projets nationaux, régionaux (lycée 4.0) et départementaux (collèges numériques) déployés

dans les établissements et les écoles. La Drane est décomposée en trois sites, un par académie.

Le numérique dans les établissements

Le chef d'établissement dirige le comité de pilotage du numérique, chargé d'impulser et de piloter les usages du numérique au sein de l'établissement. Y siègent les principaux acteurs du numérique, dont le référent numérique, la personne ressource au numérique (PRN) et l'administrateur de l'espace numérique de travail (ENT). Chaque établissement peut être accompagné par la Drane dans la mise en œuvre du volet numérique de son projet d'établissement.

Le numérique dans les écoles

La Drane accompagne, aux côtés des inspecteurs de l'Éducation nationale et des personnes ressources des circonscriptions (ERUN) le déploiement des usages ainsi que d'un ENT propre aux écoles, en partenariat avec les collectivités. Elle intervient, en coordination avec les Dasen, sur le champ de la formation au et par le numérique des personnels du premier degré, dans le cadre de l'EAFC.

L'espace numérique de travail mon bureau numérique (MBN)

<https://www.monbureaunumerique.fr/>

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à internet, l'ENT permet, après authentification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- plateforme pédagogique *Moodle* ;
- scolarité, absences, notes, cahier de texte, emploi du temps...

- outils de communication :
 - messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...
- ressources numériques.

Pédagogie avec Moodle

Cette plateforme, déployée dans tous les établissements de l'académie, permet de créer des parcours pédagogiques en ligne avec des accès à des ressources internes (cours, documents multimédias, exercices interactifs...) et externes (ressources éditoriales en ligne).

Elle permet également le travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part.

Le site internet de l'académie

Le site internet « grand public » a été totalement reconstruit et repensé dans le respect de la nouvelle charte de l'État (sécurité, accessibilité, protection des données personnelles). L'accès à l'information est simplifié afin que chacun trouve l'information le plus rapidement possible.

Son ambition est également de partager la vie de l'académie de Strasbourg avec plus d'actualités académiques, professionnelles et des établissements.

<https://www.ac-strasbourg.fr/>



Le site internet de l'académie www.ac-strasbourg.fr

L'espace pédagogique

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/> héberge les sites disciplinaires et les ressources éducatives transversales : éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, aux médias ; les relations école-entreprise ; la promotion des sciences et techniques... Des enseignants animent et enrichissent quotidiennement cet espace.

L'ACADÉMIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 Twitter

<https://twitter.com/acstrasbourg>

 LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/academie-de-strasbourg/>

Réseau Canopé

Réseau de formation des enseignants

Positionné au cœur des enjeux de la transformation numérique de l'éducation, Réseau Canopé est missionné par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour assurer la formation de chaque enseignant, tout au long de sa vie, qu'il exerce dans le premier ou le second degré, et notamment la formation au numérique et par le numérique. Reconnu pour la qualité des processus mis en œuvre pour ses actions de formation, Réseau Canopé est certifié Qualiopi par Afnor Certification.

En 2022, Réseau Canopé est un établissement public réunissant 1 357 agents répartis entre le siège social situé à Chasseneuil-du-Poitou (86), les 12 directions territoriales, les 5 directions académiques (Corse et Outre-mer) et les 102 Ateliers Canopé implantés dans chaque département. La Librairie de l'Éducation, située à Paris, ainsi que deux services complètent l'organisation : le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) et le Munaé (Musée national de l'Éducation).

Les directions territoriales ont pour mission de contribuer à l'offre éducative et de formation des régions académiques, en lien avec l'ensemble des partenaires de formation de la communauté éducative.

Les Ateliers Canopé dépendent directement des directions territoriales

Ils assurent prioritairement les formations en présentiel ou à distance, assurent des médiations et des animations pédagogiques. Ils proposent une offre de services adaptée aux nouveaux enjeux éducatifs. Ils accueillent

l'ensemble de la communauté éducative dans des espaces innovants et connectés.

Avec ce maillage territorial unique et des équipes de formateurs en proximité à l'écoute des enseignants, Réseau Canopé est positionné au cœur des enjeux de la transformation de l'École.

Direction territoriale Grand Est de Réseau Canopé

La direction territoriale Grand Est de Réseau Canopé est composée d'un siège et de services d'appui situés dans les locaux du Rectorat de la région académique Grand Est et de 10 Ateliers Canopé, répartis sur l'ensemble de la région académique Grand Est.

Une centaine de collaborateurs sont présents pour accompagner l'ensemble de la communauté éducative.

Dans l'académie de Strasbourg

Profitez de 2 Ateliers Canopé en proximité à Strasbourg et à Mulhouse, tiers-lieu de formation au service des enseignants et de la communauté éducative

Offre de services de votre Atelier Canopé

- des formations, animations et événements
- des espaces innovants et du matériel numérique
- des ressources physiques et numériques
- un accompagnement et du conseil
- des plateformes d'autoformation



Rendez-vous dans vos deux ateliers Canopé de proximité



Atelier Canopé 67 - Strasbourg

23 Rue du Maréchal Juin
67000 Strasbourg

Tél. 03 88 45 51 60

Mail : contact.atelier67@reseau-canope.fr

[@reseau-canope.fr](https://twitter.com/Canope_67)

Web : www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-67-strasbourg

Twitter : [@Canope_67](https://twitter.com/Canope_67)

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

7 Rue du Chanoine Winterer,
68100 Mulhouse

Tél. 03 89 56 23 89

Mail : contact.atelier68@reseau-canope.fr

[@reseau-canope.fr](https://twitter.com/Canope_68)

Web : www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-68-mulhouse

Twitter : [@Canope_68](https://twitter.com/Canope_68)



Quelques sigles et acronymes

Arena	Portail d'accès aux ressources Éducation nationale et académique
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
ATSS	(Personnels) Administratifs, techniques, de santé et sociaux
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAEN	Conseil académique de l'Éducation nationale
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
Cardie	Conseiller académique recherche-développement, innovation et expérimentation
CDEN	Conseil départemental de l'Éducation nationale
CDI	Centre de documentation et d'information
Cesc	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CFA	Centre de formation d'apprentis
Cham/Chad	Classes à horaires aménagés musique / danse
CIO	Centre d'information et d'orientation
Cirrus	Centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs
Clemi	Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CSAIO	Chef du service académique de l'information et de l'orientation
CTA	Comité technique académique
CTSD	Comité technique spécial départemental
CVL/CVC	Conseil de la vie lycéenne / collégienne
Daac	Délégation académique à l'action culturelle
Dafpic	Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue
Dafor	Délégation académique à la formation des personnels
Dane	Délégation académique au numérique pour l'éducation
Dareic	Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
Darilv	Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes
Dasen	Directeur académique des services de l'Éducation nationale
Depp	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DNB	Diplôme national du brevet
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
EAFC	École académique de la formation continue
EDD	Éducation au développement durable
EMS	Équipe mobile de sécurité
ENT	Espace numérique de travail
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
EPL	Établissement public local d'enseignement
Eréa	École régionale d'enseignement adapté
Gip-Fcip	Groupement d'intérêt public - Formation continue et insertion professionnelle

Greta	Groupement d'établissements pour la formation continue
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
IEN-ET / EG	Inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique/ enseignement général
Inspé	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions
PAE	Point d'accueil et d'écoute
Peac	Parcours d'éducation artistique et culturelle
Pial	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PsyEN	Psychologue de l'Éducation nationale
Rep / Rep+	Réseau d'éducation prioritaire / renforcé
SAIO	Service académique de l'information et de l'orientation
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
UFA	Unité de formation d'apprentis
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (classes destinées à l'accueil des élèves non francophones)
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Retrouvez la liste complète des sigles et acronymes en usage sur

<https://www.education.gouv.fr/glossaire>

Adresses utiles

Rectorat de l'académie de Strasbourg

www.ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
27 boulevard Poincaré
(Ressources humaines)
67975 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 23 37 23

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 92 92

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden68
52-54 avenue de la République BP 60092
68017 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 56 56

Délégation régionale de l'Onisep

www.onisep.fr
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 09 35

Atelier Canopé 67 - Strasbourg

contact.atelier67@reseau-canope.fr
23 Rue du Maréchal Juin,
67007 Strasbourg
Tél. 03 88 45 51 60
@Canope_67

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

contact.atelier68@reseau-canope.fr
7 Rue du Chanoine Winterer,
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 56 23 89
@Canope_68

Université de Strasbourg (Unistra)

www.unistra.fr
4 rue Blaise Pascal - CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. 03 68 85 00 00

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé)

espe.unistra.fr/accueil

- 141 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
Tél. 03 88 43 82 00
- 1 rue Frœhlich
67604 Sélestat
Tél. 03 88 58 02 50
- 12 rue Messimy
68025 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 60 40

Université de Haute-Alsace (UHA)

www.uha.fr
2 rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 33 60 00

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

www.crous-strasbourg.fr
1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 28 00

Centre local des œuvres universitaires et scolaires (Clous), maison de l'étudiant

1 rue Alfred Werner
68093 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 33 64 66

Préfecture de la région Grand Est

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est
www.bas-rhin.gouv.fr
5 place de la République
67073 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 67 68

Préfecture du Haut-Rhin

www.haut-rhin.gouv.fr
7 rue Bruat - BP 10489
68020 Colmar Cedex
Tél. 03 89 29 20 00

Direction régionale des affaires culturelles Grand Est

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est
2 place de la République
67082 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 57 00

Conseil régional Grand Est

www.grandest.fr
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg
Tél. 03 88 15 68 67

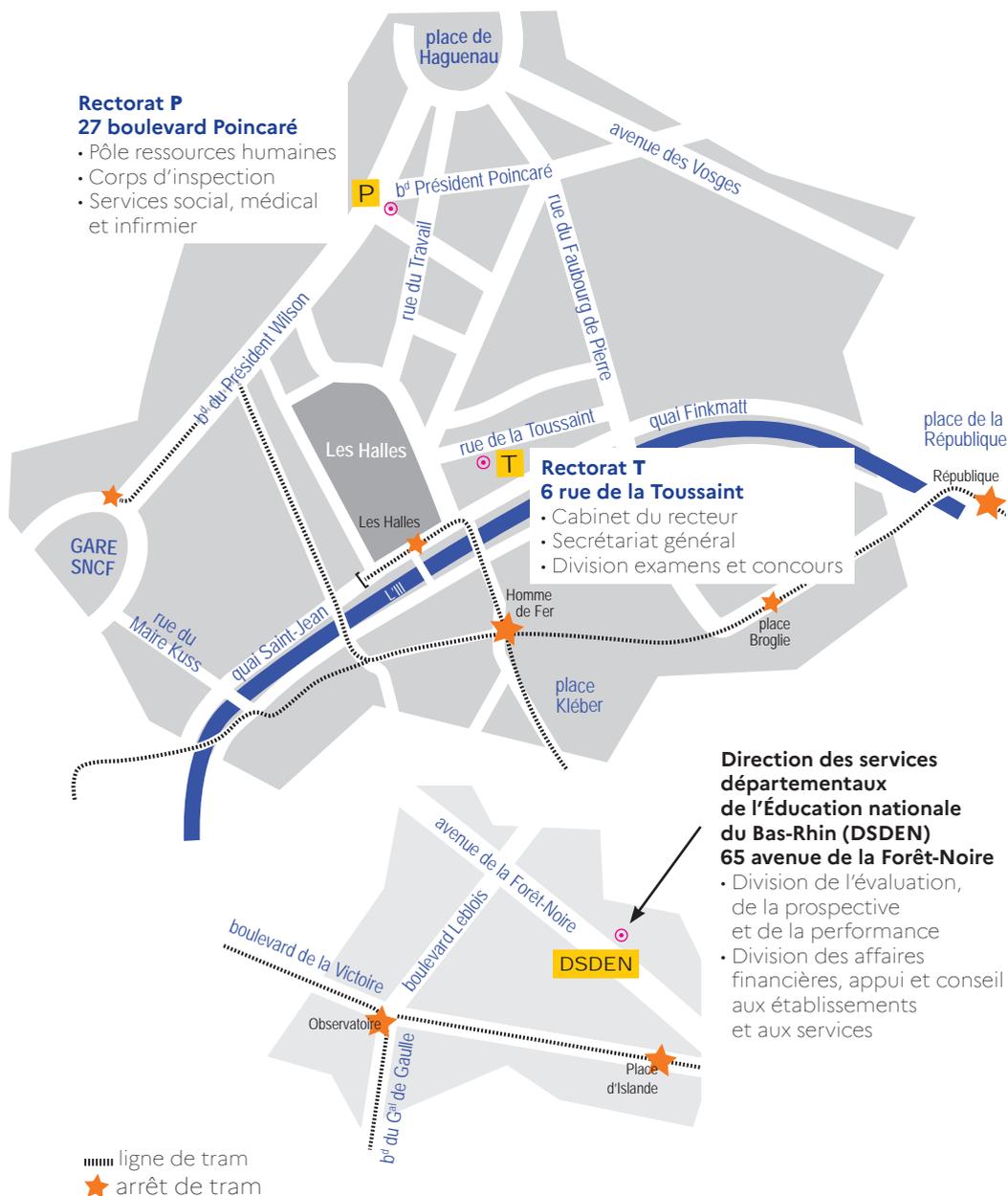
Collectivité européenne d'Alsace - Strasbourg

<https://www.alsace.eu/>
Place du Quartier Blanc
F-67964 Strasbourg Cedex 9
03 69 49 39 29

Collectivité européenne d'Alsace - Colmar

<https://www.alsace.eu/>
100 Avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex
03 69 49 39 29

Plan d'accès aux services du rectorat



Horaires d'ouverture des sites au public
 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Calendrier des vacances scolaires 2023-2024*

Prérentrée des enseignants	vendredi 1 ^{er} septembre 2023
Rentrée scolaire des élèves	lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	fin des cours : samedi 21 octobre 2023 reprise des cours : lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	fin des cours : samedi 23 décembre 2023 reprise des cours : lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	fin des cours : samedi 24 février 2024 reprise des cours : lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	fin des cours : samedi 20 avril 2024 reprise des cours : lundi 6 mai 2024
Vacances d'été	fin des cours : samedi 6 juillet 2024

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Jours fériés 2023-2024

Toussaint : mercredi 1^{er} novembre 2023
Armistice 1918 : samedi 11 novembre 2023
Vendredi Saint : vendredi 29 mars 2024
Lundi de Pâques : lundi 1^{er} avril 2024
Fête du travail : mercredi 1^{er} mai 2024
Victoire 1945 : mercredi 8 mai 2024
Ascension : jeudi 9 mai 2024
Lundi de Pentecôte : lundi 20 mai 2024



**AGENTS
DU SERVICE PUBLIC**

**DÉCOUVREZ
NOS ASSURANCES
ADAPTÉES
À VOS BESOINS.**

**REJOIGNEZ NOS PLUS DE
3,5 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES**



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF
ASSURÉMENT HUMAIN



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 37 23
Le portail de l'Éducation
nationale en Alsace
www.ac-strasbourg.fr